

viagère dès le lendemain d'élections? Elle nous serait versée dès le lendemain. Pourquoi moi, par exemple, devrais-je avoir droit à une pension dès le lendemain?

• (1620)

Pourquoi ne pas prévoir un généreux programme d'indemnités de départ pour aider les députés à retourner dans le secteur privé, tout en différant leur pension?

Aujourd'hui, j'ai entendu des députés, y compris celui de Mississauga-Sud, dire maintenant qu'il s'agit d'une question de famille et qu'il serait extrêmement difficile pour chacun de nous de retourner dans le secteur privé et d'y trouver un autre emploi. Je suis d'accord là-dessus. Alors, pourquoi pas un programme d'indemnités de départ nous permettant de faire la transition, au lieu d'une pension versée dès le lendemain jusqu'à la fin de nos jours?

**M. Discepolo:** Monsieur le Président, voilà exactement ce que j'ai dit durant mon discours. Toutefois, je me suis exprimé en français à certains moments et la députée ne portait peut-être pas son écouteur. J'ai dit deux choses pendant mon discours. D'abord que la question était à deux volets et portait, d'une part, sur l'indemnité de départ à verser au moment de la défaite d'un député.

Les gens croient généralement, à tort, que, dès qu'un député a siégé pendant six ans, il peut recevoir une pension d'environ un million de dollars. Je défie les députés d'en face de fouiller dans les livres et de trouver des données. La durée moyenne du mandat d'un député est probablement inférieure à six ans. Je dirais que la durée moyenne du mandat d'un parlementaire doit se situer entre cinq et six ans. C'est justement de cette précarité du poste dont j'ai parlé.

J'ai des antécédents en politique municipale. Même les conseillers et les maires reçoivent une indemnité de départ. Au Québec, il existe maintenant une loi formelle qui accorde une certaine indemnité de départ pour un certain nombre d'années.

L'indemnité de départ est donc un volet de la question. Je conviens avec la députée que la nouvelle loi devrait accorder une indemnité qui faciliterait le retour sur le marché du travail. Dans mon cas personnel, j'ai dû sacrifier l'entreprise informatique que j'avais mise sur pied à 29 ans. Je ne suis pas certain que cette entreprise pourra survivre sans moi. Je peux simplement espérer.

L'autre volet est celui des pensions. Je ne suis pas entièrement d'accord avec la députée lorsqu'elle affirme que le montant de la pension est trop généreux. Si nous fixons l'âge d'admissibilité à 55 ans, comme je le propose, nous résoudrons une grande partie des problèmes que la députée a soulevés.

La pension moyenne qu'un député recevra à partir de 55 ans sera de 18 000 \$ ou 19 000 \$. Si la députée croit que, dans son cas, la somme de 18 000 \$ n'est pas justifiable, pour ma part, je sais que j'ai travaillé suffisamment fort. J'ai fait de nombreux sacrifices et mes électeurs me disent: «Nick, il faut revoir le régime de retraite, car, tel qu'il est maintenant, il est scandaleux

### Les crédits

et il faut le rendre équitable.» À mon avis, la somme de 18 000 \$ à partir de 55 ans n'est ni déraisonnable ni inéquitable.

[Français]

**M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe, BQ):** Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole dans le cadre de cette journée de l'opposition et sur la motion de l'opposition, qui veut:

Que la Chambre presse le gouvernement de remplacer le régime de retraite des parlementaires par un régime de retraite qui reflète les normes actuelles des régimes de retraite du secteur privé avec une contribution maximale conforme à la Loi de l'impôt sur le revenu.

Je vais, dans cette intervention, surtout apporter des éléments de réflexion, parce que je pense que la question des pensions est une question qui soulève énormément d'interrogations de la part du public, de la part des citoyens et citoyennes et nous sommes largement questionnés à ce sujet. Nous sommes questionnés parce qu'il y a une perception autour des pensions des députés et une perception autour de ce qui existe dans les avantages et les bénéfices que retirent les députés de leur fonction.

Tout d'abord, en ce qui concerne la motion, de la façon dont elle est libellée, l'opposition officielle est évidemment contre, et j'explique la raison pour laquelle nous sommes contre. D'abord, l'ajustement des pensions en fonction du secteur privé ne nous décrit nullement quel type d'ajustement et quel type de secteur privé.

Évidemment, on se questionne à savoir s'il faut s'ajuster sur le régime des hauts fonctionnaires, des cadres de compagnie ou encore de pensions déjà très insuffisantes de certains travailleurs dans différents domaines de la société. Cela ne nous indique aucune voie. Il nous faut davantage réfléchir à la question et poser des conditions dans lesquelles cette réforme doit être faite, avant de s'en aller dans une motion aussi imprécise.

Il est vrai que la perception des citoyens, dans la question des avantages des députés et des pensions, est souvent rapportée par des communications, soit dans les journaux ou autres, et fait état de larges bénéfices que des députés reçoivent.

• (1625)

Là-dessus, nous sommes intéressés ici à donner deux balises extrêmement importantes au sujet desquelles nous pensons que la réflexion du Parti réformiste sur la pension des députés doit être faite.

D'abord, pour l'opposition officielle, il est évidemment question d'éviter tout ce qui s'appelle le doublage de pension ou avoir double et collecter des pensions, par exemple, lorsqu'on se retire après avoir occupé un poste au gouvernement pour ensuite revenir en occupant un autre qui permet d'accumuler encore d'autres pensions. Là-dessus, je pense qu'on s'entend très clairement avec les autres partis; il faut absolument abolir cette question de doublage de pensions et d'accumulation de pensions.

Notre deuxième élément est extrêmement important. Je vois que nos électeurs et électrices nous font souvent valoir la question de l'âge. Il faut aborder la question des pensions dans un esprit d'équité et de justice, dans un esprit d'équilibre. Là-dessus, je crois qu'on est d'accord avec tout le monde que la question de l'âge doit être révisée.

Je voudrais rappeler que l'une des promesses électorales du Parti réformiste consistait à faire des réductions dans ce que le parti lui-même appelle les trois P, la paye, la pension et les